



**RÉALISATION D'UNE CLÔTURE AUTOUR DE LA DDETS  
158 et 162 rue de Crète – 34000 Montpellier**

*Section HK N0174/176/468 PLU 3U1-1*

**Préfecture de l'Hérault**  
SGCD34 - Logistique  
34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier cedex 2

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION  
Marché PRA050761  
Procédure adaptée**

*Tous Lots*

**Maitrise d'œuvre :**

**HE Architecture**  
25, Avenue de la Croix du Capitaine  
34070 MONTPELLIER  
04.67.13.25.85  
[elsa@hearchitecture.fr](mailto:elsa@hearchitecture.fr)  
**HEA\_0326**

## **SOMMAIRE**

<b>1 - DISPOSITIONS GENERALES DU CONTRAT .....</b>	<b>3</b>
<b>1.01 - OBJET DU CONTRAT.....</b>	<b>3</b>
<b>1.02 - DECOMPOSITION DES LOTS.....</b>	<b>3</b>
<b>2 - INFORMATIONS SPÉCIFIQUES A LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>2 .01 – CRITÈRES DE CHOIX DES TITULAIRES DU MARCHE .....</b>	<b>4</b>
<b>2 .02 - NÉGOCIATION.....</b>	<b>4</b>
<b>3 – INTERVENANTS .....</b>	<b>4</b>
<b>3.01 - MAITRISE D'OUVRAGE.....</b>	<b>4</b>
<b>3.02 - MAITRISE D'ŒUVRE .....</b>	<b>4</b>
<b>4 - CONTENU DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
<b>5 - PRIX .....</b>	<b>5</b>
<b>6 - ATTESTATION DE VISITE.....</b>	<b>5 et 6</b>

# 1 - DISPOSITIONS GENERALES DU CONTRAT

## 1.01 - OBJET DU CONTRAT

Les stipulations du présent Règlement de consultation (RC) concernent : **la réalisation d'une clôture autour de la DDETS – 158 et 162, rue de Crète – 34000 Montpellier.**

La procédure de passation de cette consultation est celle de la procédure adaptée en application des articles L. 2123- 1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

## 1.02 - DECOMPOSITION DES LOTS

Les prestations sont réparties selon les lots suivants :

Lot(s)	Désignation
01	Démolitions – Terrassement - Gros œuvre
02	Etanchéité
03	Ferronnerie - Serrurerie
04	Electricité
05	Enduit – Peinture - Nettoyage

Le marché de travaux s'établira avec une seule entreprise générale, celle-ci devra respecter l'ensemble des articles des CCTP de chaque lot.

Conformément aux articles R.2142-19 à R.2142-27 du code de la commande publique, les candidats peuvent se présenter en groupement.

### **Forme de groupement**

Conformément aux articles R.2142-19 à R.2142-27 du code de la commande publique, les candidats peuvent se présenter en groupement.

En cas de groupement celui-ci pourra adopter la forme conjointe.

Un même opérateur économique ne peut pas participer à plus d'un groupement. Il en va de même pour le mandataire.

Le groupement doit fournir une habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1). Le mandataire devra justifier des habilitations nécessaires permettant de représenter ces entreprises au stade de la passation du marché. La composition du groupement ne peut être modifiée entre la remise des offres et la date de signature du marché.

### **Sous-traitance**

Le régime juridique relatif à la sous-traitance pour les contrats de droit privé et de droit public est défini par la loi n° 75-1134 du 31 décembre 1975 et, pour les règles propres aux marchés publics passés par des acheteurs soumis au code de la commande publique, par les articles L. 2193-1 à L. 2193-16 ainsi que les articles R. 2193-1 à R. 2193-22 du code de la commande publique (marchés publics classiques)

# 2 - INFORMATIONS SPÉCIFIQUES A LA CONSULTATION

Les candidats doivent retirer le dossier de consultation à l'adresse suivante :

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) « **Sous la référence PRA050761** »

**Les offres doivent être déposées avant le 30 mai 2026 à 16h00.**

Aucun délai supplémentaire ne pourra être attribué pour des raisons administratives.

Le dépôt des offres se fait uniquement de façon dématérialisé sur le site de la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les plis contenant l'ensemble des éléments demandés sont transmis par voie électronique uniquement, sur la plate-forme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>  
« **Sous la référence PRA050761** ».

Si plusieurs plis sont successivement transmis par un même candidat, seul est ouvert le dernier pli reçu. Le pli rejeté est effacé des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lu. Le candidat en est informé.

NOTA IMPORTANT : La transmission par messagerie électronique (courriel) n'est pas admise, toute offre parvenant par cette voie sera ignorée et ne fera pas l'objet d'avis de réception.

#### **Les visites sur site auront lieu aux dates suivantes :**

- Tous les jours entre 9h00 et 12h00 sur appel téléphonique aux numéros suivants :
- Mr CARON – 07 81 76 96 63
- Mr SEVERAC - 06 16 36 56 58
- Mr GUEGADEN – 06 64 36 17 49

#### **2.01- Critères de choix des titulaires**

- Valeur technique de l'offre 60 %
- Prix des prestations 40 %

#### **2.02 - Négociation**

Conformément à l'article R.2123-5 du code de la commande publique le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation au maximum avec les 3 candidats ayant remis les offres jugées les plus intéressantes.

### **3 - INTERVENANTS**

#### **3.01 - MAITRISE D'OUVRAGE**

La maîtrise d'ouvrage est assurée par :

**Préfecture de l'Hérault**  
**SGCD 34 – Service LOGISTIQUE**  
**34 place des Martyrs de la Résistance**  
**34000 Montpellier**

#### **3.02 - MAITRISE D'ŒUVRE**

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

**SARL HE Architecture**  
25, avenue de la Croix du Capitaine  
34070 MONTPELLIER  
04.67.13.25.85  
[esa@hearchitecture.fr](mailto:esa@hearchitecture.fr)

## 4 - CONTENU DES OFFRES

Les offres devront contenir les pièces suivantes :

- Attestation de visite tamponnée et/ou signée par la MOA présent avec la date de visite
- Devis du ou des lots concernés paraphés ou signés avec le nom et SIRET de l'entreprise sur chaque page
- Une présentation de l'entreprise
- Une présentation libre de quelques références

Seront demandés ultérieurement à l'offre mais avant toute signature de marché

- Assurance RCD et RCP
- Déclaration des sous-traitants
- Kbis
- RIB
- Autres documents demandés par la MOA

## 5 - PRIX

Les prix globaux doivent être précisés en fin de devis avec les options / variantes incluses et celles non incluses.

**Les entreprises sont autorisées à répondre à plusieurs lots et à proposer des variantes et options sous réserve de chiffrer la solution de base et de préciser l'impact de ces variantes et options sur les lots auxquelles l'entreprise ne répond pas.**

## 6 - ATTESTATION DE VISITE

Une attestation de présence devra être validée par le représentant de la MOA présent sur site. L'attestation est située en fin du présent RC.

# **ATTESTATION DE VISITE**

158 et 162 rue de Crète, 34000 Montpellier – Préfecture de l'Hérault

Réalisation d'une clôture

Le SGCD 34 Logistique, représentant la Maitrise d'ouvrage

Atteste que

Monsieur, Madame, .....

Représentant la société.....

Adresse :

Pour le ou les lots suivants :

A effectué la visite des lieux, objet de la consultation, le .....

Le représentant de la MOA : (signature)

Le représentant de la société : (signature et cachet)